

réparation dommage corporel

Par **geraldine31**, le **06/10/2008** à **23:09**

j'ai été renversée par une voiture en 1989 (j'avais 7 ans) lors de cet accident j'ai eu deux dents de cassées qui devait nécessitées de soins à l'âge adulte. je n'ai rien fait jusqu'à présent car pas de douleurs et l'effet esthétique depuis tout ce temps on s'y habitue. mais à 26 ans une infection (abcès) s'est déclaré que j'ai fait soigné et à ce jour il faut m'extraire les deux dents en vue d'une pose d'une prothèse dentaire provisoire qui sera suivie d'une solution définitive après cicatrisation (précision suite à l'accident il y avait été remarqué la formation d'abcès). ma question est ai-je un recours auprès de l'assurance de l'époque en vue de l'indemnisation des frais occasionnés?
merci d'avance.